



CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE Les prestations

FORFAIT ANNUEL/INSCRIPTIONS/PRESTATIONS

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et heures fixes. Le forfait annuel comprend 32 séances hors vacances scolaires, du 21 septembre 2021 au 02 Juillet 2022.

REGLEMENT DU FORFAIT

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une seule fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées.

RECUPERATION

L'usager malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer 4 séances par forfait annuel. Ces récupérations se font uniquement en fonction des places vacantes.

ANNULATION

Aucune demande de remboursement, pour quelque raison que ce soit n'est possible.

STAGES

Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Un avoir de la valeur du stage peut être mis en place en cas d'absence et après avoir prévenu 48 heures à l'avance.

AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES

L'adhésion au club, les inscriptions à la carte, aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. L'adhésion au club, les inscriptions à la carte, aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun report pour quelque raison que ce soit.

RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme TTC due initialement.